

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 16 décembre 2020 Dossier complet le : 16 décembre 2020 N° d'enregistrement : 2020-0166

1. Intitulé du projet

Aménagement du site BOET STOPSON à VILLENEUVE D'ASCQ (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SIA HABITAT
Nom, prénom et qualité de la personne LUDOVIC RIMAUX, DIRECTEUR DE LA CONSTRUCTION
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 0 4 4 4 4 0 2 5 8 0 0 0 2 9 Forme juridique SA HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°6	Création d'une voirie rétrocedée au domaine public
n°39.b)	Création d'une surface plancher globale d'environ 24 000m ²
n°41	Création de 358 places de stationnement ouvertes au public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le réaménagement du site dit "BOET STOPSON" pour l'implantation de bâtiments de bureaux et d'hébergement.

Il est notamment prévu (cf plan masse en annexe) :

- Une résidence étudiante de 350 logements (7 850m² SDP)
- Une résidence jeunes travailleurs de 150 logements (3 990m² SDP)
- Une résidence sénior de 140 logements (7 460m² SDP)
- Un bâtiment à usage de bureaux de 5 040m² SDP

La création des bâtiments s'accompagne de 358 stationnements aériens et de voiries de dessertes, dimensionnés en cohérence avec les normes réglementaires et les besoins réels/enjeux évalués par un bureau d'étude spécialisé.
Les espaces extérieurs du projet accueillent des aménagements paysagers qualitatifs et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participe au renouvellement urbain de la Métropole et permet le réaménagement d'un site industriel (Boet Stopson) au cœur de Villeneuve d'Ascq, à proximité de la Haute Borne (Parc d'Activités tertiaires), des quartiers résidentiels, et du Campus Universitaire Lille 1.

Avec une programmation pensée en conformité avec les objectifs/enjeux du territoire Métropolitain et les particularités du secteur, le projet propose du logement qualitatif à destination de publics spécifiques (Jeunes travailleurs, Senior, Etudiants) et participe également à la création de surfaces tertiaires adaptées aux besoins des entreprises.

Il vient désenclaver les parcelles en les reliant au reste du quartier avec un maillage viaire adapté, et propose des solutions de stationnement cohérentes avec les besoins des futurs usagers (évaluées en tenant compte du PLU, des parts modales des futurs usagers, de la temporalité des usages du site et de la proximité des transports en commun de la métropole).

L'aménagement du projet permettra la dépollution du site et l'amélioration de la qualité environnementale des parcelles, via des aménagements paysagers supports de biodiversité, permettant une gestion des eaux pluviales du site la plus vertueuse possible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une phase préalable de remise en état du site pour un usage industriel est gérée par l'exploitant actuel du site.

Les travaux comprendront ensuite :

- Le curage et la déconstruction des bâtiments existants
- Les travaux de terrassement et de dépollution conformément au plan de gestion établi pour le projet
- L'aménagement et la viabilisation de la zone (voiries, stationnements, réseaux...)
- La construction des projets immobiliers.

La phase chantier fera l'objet d'une démarche faible nuisances pour limiter l'impact sur les habitations voisines et plus largement sur le secteur du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ACCESSIBILITE

Le projet prévoit la création d'une voie de desserte et de stationnements. Une étude relative aux mobilités a été réalisée dans le cadre du projet (disponible en annexe).

Le projet est proche des transports en commun et des aménagements favorables aux modes doux sont prévus :

- Les circulations piétonnes seront réalisées sur un maillage qualitatif permettant des échanges sécurisés avec les axes de circulation proches et les poches de parking en interne.
- Les circulations cyclables font l'objet d'un aménagement spécifique au sein du site, permettant de créer une liaison double-sens de desserte et de shunt, entre la rue des Fusillés et l'avenue Paul Doumer. Le cheminement sera réalisé en évitant la circulation par la poche de parking principale afin de desservir tout les lots en front. Afin de créer une cohabitation des modes de déplacement en maîtrisant l'emprise nécessaire, un aménagement de type Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) sera aménagé sur les portions à double sens
- Des dispositions pour les modes actifs (bornes de recharge pour automobiles, locaux vélos avec prises de recharge) seront mises en place conformément au PLU.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet se raccordera au réseau d'assainissement pour le rejet des eaux usées des bâtiments ainsi que des eaux pluviales.

La gestion des eaux pluviales sera conforme au règlement d'assainissement de la MEL. Ainsi, suivant les résultats des études de sols (données de perméabilité des terrains) et les mesures de traitement des pollutions retenues au plan de gestion, il sera visé une gestion à la parcelle par infiltration dans les espaces verts.

Si un rejet au réseau s'avère nécessaire, les dispositions du règlement seront appliquées (débit limité et pré-traitement des eaux de ruissellement des parkings)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cessation d'activité ICPE (gérée par l'exploitant du site)

Permis de Démolir

Permis d'Aménager

Permis de Construire ultérieurs

Dossier Loi sur l'Eau (à envisager)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	27 012m ²
Surface plancher globale projet	24 340m ²
Surface plancher bureaux	5 040m ²
Surface plancher résidence sénior / Nombre logements	7 460m ² / 140 logements
Surface plancher résidence étudiante / Nombre logements	7 850m ² / 353 logements
Surface plancher foyer jeunes travailleurs / Nombre logements	3 990m ² / 150 logements
Nombre de places de stationnement	358 places

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**26 Rue du Président Paul Daumer,
59650 Villeneuve-d'Ascq

n° des parcelles :

000 PC 34

000 PC 35

000 PC 37

000 PC 38

000 PC 49

000 PC 53

000 PC 202

000 PC 205

000 PC 207

000 PC 212

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°09'29"E

Lat. 50°36'41"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03°09'34"E

Lat. 50°36'44"N

Point d'arrivée :

Long. 03°09'30"E

Lat. 50°36'35"N

Communes traversées :

Villeneuve d'Ascq

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - La ZNIEFF de type 1 "Lac du Héron" (310013374) à 1,6km - La ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) à 1,3km au Nord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APB la plus proche est à 19,5km au Nord-Ouest. Il s'agit de la Prairie des Willemots (FR3800449)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est à 2,2 km au Nord-Est. Il s'agit du Parc du Héron (FR9300113)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est couverte par le plan de prévention du bruit réalisé à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille et adopté par le Conseil de la MEL en Décembre 2015. Le contexte acoustique du projet est analysé en annexe 8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'intercepte pas de périmètre de protection de monuments historiques ou patrimoniaux. Des éléments patrimoniaux remarquables sont présents sur la commune de Villeneuve d'Ascq : le Monument Historique le plus proche est "l'Ancien Carmel" (I6CV2Q) à 1,6km au Nord du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet a fait l'objet d'une étude de délimitation de zones humides sur base des critères pédologique et floristique (en Annexe 11). La zone concernée par le projet a été classée comme étant non humide, en application de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est couverte : - par le périmètre du PPRI de la Vallée de la Marque, qui traite du risque inondation par débordement de cours d'eau - par le Plan d'Exposition aux Risques Mouvements de Terrains (valant PPR), qui traite de l'effondrement de terrain dû à la présence de cavité souterraines Aucun PPRT ne couvre la commune. Les PPRN ont été respectivement approuvés par arrêté préfectoral le 02 Octobre 2015 et le 17 Février 1992.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un diagnostic de pollution des milieux (voir annexe 12) par le bureau d'études spécialisé IXSANE, en charge du dossier de cessation d'activité ICPE. Cette étude met en évidence la présence localisée de polluants dans les sols (et un impact sur les gaz de sols) qui seront traités conformément au plan de gestion (Annexe 13), permettant de rendre compatible l'état des sols avec les usages projetés. IXSANE suivra les travaux de dépollution et l'évolution de la qualité des eaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est comprise dans la nappe des calcaires carbonifères, répertoriée comme Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au niveau de la Région Hauts de France. Les dispositions relatives à la répartition des eaux s'appliquent à partir d'une profondeur de 50m par rapport au terrain naturel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas les périmètres de protection de captages de la métropole.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du Parc du château de Brigode se trouve à 1,3km au Nord du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la "Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" (BE32002C0) est à 13.3km au Nord Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (parc Barbieux) est situé à environ 6km au Nord du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futures constructions seront alimentées par le réseau d'eau potable de la commune qui dessert actuellement les parcelles. Aucun prélèvement n'est prévu directement dans le milieu naturel (y compris en phase travaux).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les investigations menées sur site, la nappe est située à environ 5m sous le terrain naturel. Il n'est pas prévu de réaliser de niveaux souterrains afin d'éviter tout impact sur celle-ci. Suivant les résultats des études de sol et les mesures de gestion des pollutions retenues, l'infiltration pourra être envisagée dans les zones ne présentant aucun risque de transfert de polluants vers la nappe. Un suivi semestriel des eaux souterraines sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La stratégie de déblais/remblais privilégie la réutilisation sur site pour limiter les mouvements de camions et l'apport de terres. Les matériaux inertes permettront d'adapter la topographie du site, ils pourront être réutilisés dans les espaces verts (y compris comme dispositifs acoustiques), sous les voiries ou sous les bâtiments. Seules les terres concernées par une pollution trop importante pour être maintenues/réutilisées sur site seront évacuées, conformément aux résultats du diagnostic d'IXSANE et aux mesures qui seront prévues au plan de gestion.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La stratégie de déblais/remblais prévue pour le projet privilégie la réutilisation sur site pour limiter les mouvements de camions et l'apport de terres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise écologique a été réalisée dans le cadre du projet. Elle est présentée en annexe 10.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 est suffisamment éloigné pour empêcher tout impact du projet sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont actuellement occupées par des bâtiments à usage industriel/bureaux et leurs aménagements extérieurs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement répertorié comme ICPE. L'exploitant du site réalise les démarches de cessation d'activité pour remise en état du site pour un usage industriel. A terme, l'ensemble des risques technologiques associés à ce site seront levés. Aucune obligation réglementaire n'est associée au fonctionnement des établissements industriels voisins (Usine CEMOI classée ICPE, station carburants ELAN) mais le plan masse du projet tient compte des nuisances liées à ces activités.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone sensible aux remontées de nappes. Les investigations ont localisé la nappe à environ 5m. L'ensemble des niveaux des futures constructions seront au dessus du TN, aucun risque inondation n'est à prévoir.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est actuellement répertorié comme ICPE. L'exploitant du site réalise les démarches de cessation d'activité (remise en état du site pour un usage industriel). En complément, pour assurer la compatibilité sanitaire du site avec les usages projetés, un plan de gestion des pollutions et une analyse des risques résiduels seront réalisés dans le cadre du projet, vérifiés par une attestation de conformité. IXSANE suivra les travaux de dépollution et réalisera un suivi de la nappe.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une analyse des effets du projet sur les déplacements et les trafics est disponible en annexe 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une analyse du contexte sonore et des effets du projet sur le bruit est disponible en annexe 8.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer de nuisances olfactives.</p> <p>Les activités voisines ne sont pas sources d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations</p> <p>Les activités voisines ne sont pas sources de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer de gêne significative pour les riverains, les émissions lumineuses seront uniquement liées à l'éclairage extérieur.</p> <p>Le projet s'implante dans un secteur urbanisé déjà sujet à un phénomène de pollution lumineuse (notamment via les activités industrielles implantées aux alentours).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une analyse des effets du projet sur la qualité de l'air est disponible en annexe 9.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se raccordera au réseau d'assainissement pour le rejet des eaux usées des bâtiments ainsi que des eaux pluviales.</p> <p>L'infiltration à la parcelle des eaux pluviales sera privilégiée. Suivant les résultats des études de sols et les mesures de traitement des pollutions, il sera visé une gestion à la parcelle.</p> <p>En cas de rejet au réseau, les dispositions du règlement seront appliquées (ex : débit limité et pré-traitement des eaux de ruissellement des parkings)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets qui seront triés et valorisés sur site dans la mesure du possible, ou évacués directement par les entreprises dans un centre de traitement selon la réglementation en vigueur. Les inertes pollués seront évacués conformément aux dispositions prévues au plan de gestion.</p> <p>En phase exploitation, les déchets produits seront majoritairement des déchets ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout site patrimonial, classé ou inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réhabilitation d'un site industriel pour le développement de bâtiments destinés à de l'hébergement et à des bureaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se développe à proximité du parc d'activité de la Haute Borne, au sein duquel un projet de démolition/construction de bureaux est porté par ALTEREA COGEDIM (Demande d'examen au cas par cas n°2020-0073 en date du 06/05/2020).
Le projet prévoit la création de 12 000m² de surface de plancher et 200 places de parking en lieu et place d'un bâtiment de bureaux de 2 350m². Il aura un impact significatif sur le trafic du secteur mais déploie des solutions pour les mobilités actives afin de réduire cet impact.

L'étude menée dans le cadre du présent projet concernant les mobilités a évalué l'influence du projet Boët Stopson sur le trafic du secteur, elle sera faible voire négligeable au regard des impacts prévus pour le projet de la Haute Borne (+ 1000 employés sur site).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La problématique de la pollution des milieux (liée à l'historique du site) est gérée par le bureau d'études spécialisé IXSANE dans le cadre de la cessation d'activités ICPE (études disponibles en annexe 12 et 13), de la mise en compatibilité du site pour les usages de logements et bureaux.

Les enjeux liés au site d'implantation et aux effets du projet concernent :

- les déplacements automobiles,
- le contexte sonore du secteur,
- la qualité de l'air.

Des annexes spécifiques à ces sujets sont fournies au présent dossier afin de présenter l'état actuel, les effets du projet et les mesures associées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux et sujets environnementaux ont été identifiés et les études/approches nécessaires mises en place dès la conception sont présentées, afin de justifier de la bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre du projet.

En ce sens, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Note relative à la mobilité (Juillet 2020) - Annexe 8 : Note relative au contexte acoustique (Juillet 2020) - Annexe 9 : Note relative à la Qualité de l'Air (Juillet 2020) - Annexe 10 : Diagnostic Faune Flore (Juin 2020) - Annexe 11 : Délimitation de zones humides sur critères floristiques et pédologiques (Juin 2020) - Annexe 12 : Diagnostic de pollution multi-milieux (Décembre 2019) - Annexe 13 : Plan de gestion et ARR associée (Décembre 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DOUAI

le, 30/11/2020

Signature

 **sia habitat**
GROUPE SPA
SA HLM - 67 Avenue de la République
59506 DOUAL CEDEX
045 550 258 ACS Douai B
Site 045 550 258 70029 - APF 6820 A